

Fiche d'évolution réglementaire N°289v3

Evolution des actes de téléconsultation TC et TCS

• Date d'application de la mesure :		Immédiate
• Textes associés :		
Convention médicale 2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gUcQY-SsH5mgsfckIXs63JUNJ-PzvDi6Xc_2Adw0K7g=/JOE_TEXTE		JO du 21/06/2024
Décision UNCAM du 29/10/2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/IZ3hRx6bcNgEjwhulUrguwR8rz2mDcUCfrk98grSbWA=/JOE_TEXTE		JO du 30/11/2024
• Professionnels de Santé concernés :		Médecins
• Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:		1.40
• Référentiel TLA concerné :		Oui
• Impact de cette version de FR	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution

La mise en œuvre des nouvelles mesures portées par la convention médicale 2024, parue au JO du 21/06/2024, nécessitent la modification de certaines compatibilités sur des codes existants.
Ainsi, à compter du 22/12/2024, les prestations TC, **TCG** et TCS ne doivent plus être compatibles avec les compléments nuit/férié ainsi qu'avec la majoration de milieu de nuit (MM).

Modalité de mise en œuvre

A cet effet les tables 4 et 12 sont mises à jour.
La version 2 apporte une correction en table 4.
La version 3 rouvre la compatibilité de l'acte TCG avec les compléments Nuit/Férié et la majoration MM.

Légende

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en bleu** Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8
- ~~Texte barré~~ Suppression

Détail de l'évolution

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation		
		TC	TCG	TCS
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		O	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O	O	O
Nécessité d'une prescription ^(****)		N	N	N
Nécessité d'un coefficient		N O	N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		[1 : 2,5]	[1 : 1]	[1 : 1]
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N	N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		O	O	O
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Férié	O N	N O	O N
	Nuit	O N	N O	O N
	Urgence	N	N	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		70%	70%	70%
T.R. théorique CRPCEN		85%	85%	85%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		01/11/2023	01/10/2022	01/10/2022

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4.

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

(****) T0 = 01/07/10

(*****) la nécessité d'une prescription est contrôlée par rapport à l'acte support associé

➤ **Table 12 : table des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
MM	AMI – AIS – AMX – APC – APU – APV – APY – AVY – BSA – BSB – BSC – C – CS – G – GS – IFI – K – SF – SP – TB – TC – TCG – TCS – TTE – V – VG – VGS – VS
.../...	.../...

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.